CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CCAS MARSEILLE

AIDE EXCEPTIONNELLE D'URGENCE - SINISTRÉS INCENDIES DU 8 JUILLET 2025

ABONNÉS DE LA SOCIÉTÉ DES EAUX DE MARSEILLE (SEMM)

Face aux situations d'urgence rencontrées par les habitants ayant subi des dégâts importants lors de l'incendie du 8 juillet, votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et votre Service Public de l'Eau s'associent pour vous proposer une aide financière exceptionnelle destinée à alléger vos factures d'eau durant cette période difficile.

Cette aide s'adresse aux titulaires d'un abonnement en eau dont le logement est frappé par un arrêté d'interdiction d'habiter émis par la Ville de Marseille suite à l'incendie du 8 juillet. Seuls les titulaires d'abonnement d'eau concernés et orientés par la Société des Eaux de Marseille Métropole sont habilités à solliciter cette aide.

Afin de pouvoir en bénéficier, nous vous invitons à compléter ce formulaire et à nous le renvoyer, avec les documents nécessaires :

- *Soit en faisant la demande en ligne sur le site internet du CCAS - www.ccas-marseille.fr, rubrique « Contactez-nous »*

- *Soit par voie postale au CCAS de Marseille Service des Aides Facultatives – Immeuble Quai Ouest – 50 rue de Ruffi – CS 90349 – 13331 Marseille Cedex 03*

***Les demandes sont à déposer avant le 15 novembre 2025**.*

Nom (titulaire de l'abonnement) : ……

Prénom (titulaire de l'abonnement) : ……

N° de contrat d'abonnement SEMM : ……

Adresse : ……

Date et lieu de naissance : ……

Numéro de téléphone : ……

Adresse email : ……

SITUATION SUITE AU SINISTRE

☐ J'atteste sur l'honneur que mon logement n'est pas réintégrable

SITUATION PAR RAPPORT AU LOGEMENT

☐ Locataire ☐ Propriétaire

SITUATION FAMILIALE

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ou PACS ☐ Vie maritale

☐ Veuf (ve)* ☐ Divorcé(e)* ☐ Séparé(e)*

NOMBRE DE PERSONNES VIVANT AU FOYER

Nom / Prénom	Date de naissance	Lien de parenté

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

☐ Être majeur ou mineur émancipé et en situation administrative régulière

☐ Être titulaire d'un abonnement SEMM éligible **(c'est-à-dire avoir un logement non réintégrable suite à l'incendie du 8 juillet 2025)**

PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

☐ Copie recto-verso de toute pièce justifiant de l'État Civil (CNI, passeport, titre de séjour en cours de validité) du titulaire de l'abonnement

☐ Copie recto-verso de toute pièce justifiant de la composition familiale (copie du livret de famille, etc.)

☐ Copie recto de la dernière facture EAU

CADRE RÉSERVÉ AU DEMANDEUR
J'ai pris connaissance et j'accepte que l'aide, si elle m'est accordée, aura un caractère exceptionnel. Elle me sera accordée uniquement sur la dernière facture émise, suite au sinistre du 8 juillet 2025. En cas de difficultés de paiement subsistantes suite à l'attribution de cette aide exceptionnelle partielle, j'ai la possibilité de me rapprocher du Centre Services Clients de la SEMM pour solliciter un échéancier afin de régler le solde. Je suis informé(e) que la SEMM déduira du montant total de la facture débitrice, le montant de l'aide qui me sera accordée. Protection des données personnelles : en signant et en déposant ce formulaire, j'accepte que le CCAS recueille mes données personnelles et les traite aux fins d'instruction de ma demande et qu'il communique à la SEMM ces données aux fins d'attribution de cette aide exceptionnelle. Ces données seront conservées par le CCAS pendant une durée maximale de deux ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter, notre délégué à la protection des données aux coordonnées suivantes : Par courrier électronique à l'adresse dpo@ccas-marseille.fr Par courrier postal à l'adresse : CCAS de Marseille Délégué à la protection des données 50 rue de Ruffi – CS 90349 Marseille Cedex 03 Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. **Date :** ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ **Signature du demandeur :**

Pour toute question sur votre facture d'eau, vous pouvez contacter le Centre Service Clients de la SEMM au 09 69 39 40 50 (appel non surtaxé).